



Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, 9 février 2023

GREVIO/Inf(2023)LD29

Liste des décisions adoptées lors de la 29^e réunion (6-9 février 2023)

L'ordre du jour adopté de la 29^e réunion figure en annexe.

1. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son ordre du jour (voir Annexe) et son ordre des travaux.

2. Point 5 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 28^e réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 28^e réunion (doc. GREVIO(2022)RAP28-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2022)RAP28.

3. Point 8 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur la Macédoine du Nord

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

4. Point 9 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur la Croatie

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

5. Point 10 de l'ordre du jour : Approbation du projet de rapport sur le Luxembourg

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

6. Point 21 de l'ordre du jour: Dates des prochaines réunions

Le GREVIO a décidé de tenir sa 30^e réunion du 23 au 26 mai 2023 à Strasbourg, et une réunion *ad hoc* du 19 au 20 juin 2023, à Paris. Le GREVIO a décidé de tenir sa 31^e réunion du 23 au 26 octobre 2023 à Strasbourg.

ANNEXE

Ordre du jour de la 29^e réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Questions administratives et budgétaires
4. Adoption du rapport de la 27^e réunion du GREVIO et questions soulevées
5. Rapport oral du Bureau
6. État des signatures et ratifications de la Convention
7. Méthodes de travail
- 1^e évaluation (de référence)
8. Approbation du projet de rapport sur la Macédoine du Nord
9. Approbation du projet de rapport sur la Croatie
10. Approbation du projet de rapport sur le Luxembourg
11. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport étatique présenté par l'Irlande
12. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport étatique présenté par le Liechtenstein
13. Présentation par les rapporteurs de questions découlant du rapport étatique présenté par la République de Moldova
14. Echange de vues avec la Présidente de la CEDH
15. Echange de vues avec le Directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (EU FRA)
16. Echange de vues avec la Présidente du Comité Lanzarote
17. Information sur les programmes de coopération du Conseil de l'Europe qui présentent un intérêt pour le GREVIO
18. Représentation/participation des membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO
19. Discussion thématique : « Le Paradoxe Nordique », présentée par Biljana Brankovic
20. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
21. Dates des prochaines réunions
22. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
23. Questions diverses
24. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 29^e réunion